



PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 2 juillet 2015, 20h

Présents : Guy ROGUET, Béatriz MAYORAZ, Laurent VANDERSCHAGHE, Myriam GRATS, Michel SALLIN, Christian DEFAGO, Olivier RAMBOSSON, Mihajlo ANDRIC, Eric COLLOMB, Angela SIMONDETTO, Christelle SAGE, Anna ZANZOTTERA, Jean-Claude REY (*arrivée à 20h40*), Maurice BADIN, Annick DUPRAZ

Absents excusés : Isabelle FREYDOZ (pouvoir à E.COLLOMB), Marie-Laure SERRE (pouvoir à A.SIMONDETTO), Cédric COGNIOL (pouvoir à B.MAYORAZ)

Absents : Marie-Pierre BENE,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (CM du 04.06.2015)

Marché pistes cyclables : Angela Simondetto fait remarquer l'erreur dans le nombre de votants pour le maître d'œuvre, deux personnes se sont abstenues et seize ont voté pour, soit dix-huit personnes présentes.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec ladite modification.

2. Contrôle des délégations de vote

- Isabelle FREYDOZ à Eric COLLOMB,
- Marie-Laure SERRE à Angela SIMONDETTO,
- Cédric COGNIOL à Beatriz MAYORAZ.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Beatriz Mayoraz est désignée secrétaire de séance.

4. Tirage au sort : prochains invités du CM

- Emilie CUSIN,
- Jacky DUPONT,
- Michel GEOFFROY,
- Philippe HERVE,
- Bastien PAUCHET,
- Sophie FAIDIDE.

5. Institutions locales : accord local de composition du Conseil Communautaire de la CCG

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une décision du Conseil Constitutionnel (QPC n°2014-405 du 20 juin 2014, Commune de Salbris), la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 a de nouveau prévu la possibilité pour les élus de formuler un accord local que le Conseil Constitutionnel a, cette fois, déclaré conforme à la Constitution.

Pour la Communauté de Communes du Genevois, qui comprend 38 215 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2015), le nombre de sièges est fixé à 34 en fonction de la strate (30 000 à 39 999 habitants). Après répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne, 7 communes ne disposent pas de siège. Ces dernières obtiennent chacune 1 siège de droit, ce qui porte à 41 le nombre total de sièges, base sur laquelle plusieurs scénarios d'accord local peuvent être établis, jusqu'à un plafond de 51 sièges.

Les différents scénarios d'accord local ont été présentés et débattus au sein des instances communautaires : Bureau du 13 avril, Conseil Communautaire des 23 mars, 27 avril et 1^{er} juin 2015. Deux hypothèses ont été discutées :

- celle d'un maintien de la composition actuelle à 42 membres, fixée par arrêté préfectoral en date du 11 août 2014, où la Commune n'a qu'un siège comme actuellement,

- celle de la mise en place d'un accord local sur la base de 47 sièges, composition qui répond le mieux aux critères de proportionnalité de la population des communes-membres au regard de la population totale du territoire. Dans ce cas, la commune récupère un siège.

C'est cette dernière solution qui est validée par le Conseil à la majorité ; Béatriz MAYORAZ est désignée comme déléguée tel que les citoyens en avaient décidés.

1 abstention

6. Commande publique : choix de l'entreprise pour le chauffage de la salle polyvalente

En juin une consultation d'entreprises a été réalisée pour le marché de remplacement du chauffage de la salle polyvalente.

EITF propose l'offre la plus intéressante, Monsieur le Maire propose ainsi de la sélectionner.

ENTREPRISE	CLASSEMENT	MONTANT DE L'OFFRE DE BASE EN € HT	MONTANT DE L'OFFRE AVEC VARIANTE
Benoit GUYOT	En cours d'analyse	101 875.02	141 976.74
Aquatair	En cours d'analyse	91 050.58	133 003.69
EITF	En cours d'analyse	80 343.63	114 404.15

Le Conseil sélectionne cette entreprise à l'unanimité.

7. Finances : indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales, ils interviennent alors, à titre personnel, en dehors de leurs attributions de fonctionnaire de l'État, à la demande des collectivités territoriales, et l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail de conseil exercé en dehors des horaires habituels de service.

Le montant de l'indemnité est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué un barème arrêté.

Pour les comptables de Saint-Julien-en-Genevois, cela équivaut à une indemnité de 580,34€ au titre de l'année 2014.

Cette dépense est autorisée à la majorité.

1 abstention

8. Auberge communale

8.1. Présentation d'un candidat potentiel

Christian Defago présente le projet commercial du candidat reçu pour reprendre l'auberge : il ne voudrait qu'un ou deux employés pour la création d'un lieu de convivialité, une ouverture dès le matin et un engagement pour la fin de l'année en raison de certaines obligations professionnelles et des travaux à réaliser. Le montant du loyer serait progressif les trois premières années afin de permettre au commerçant de s'ancrer doucement sur la commune. Les discussions avec le candidat sont avancées, un protocole d'accord doit être rédigé.

8.2. Location de la cuisine de l'auberge durant l'été

Un cinéaste souhaite réaliser un film à Feigères ; il a besoin d'un lieu de restauration/ de cuisine pour son équipe de tournage, il sollicite la Commune pour lui louer la cuisine et la salle de restauration durant le mois d'août étant donné qu'elle n'est pas prise.

Le Conseil l'autorise à l'unanimité. Le loyer sera de 1 000 euros avec une caution de 2 000 euros.

9. Eclairage public

Monsieur le Maire propose qu'une expérimentation sur une partie du chemin de l'école et la route de Présilly : la lumière sera tamisée plutôt qu'une seule extinction. Dès lors, la Commune pourra vérifier que le programme est satisfaisant et que les économies prévues sont réalisées afin de l'élargir. Le programme sera mis en œuvre en septembre, le temps de tout mettre en place.

Le Conseil valide cette expérimentation.

20h40 : Arrivée de JC. REY.

10. Recrutement aux services techniques

Monsieur le Maire explique, d'une part, que l'agent titulaire actuellement en disponibilité pour convenances personnelles a demandé le renouvellement de ce congé, il est nécessaire de le remplacer, un agent sera recruté pour la période estivale jusqu'à fin septembre puis une procédure de recrutement pour le remplacement sur une plus longue période sera lancée ;

D'autre part l'accroissement de travail durant la période estivale (juillet-août) nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire : l'agent titulaire prend ses congés durant cette période et les travaux d'entretiens des bâtiments et des espaces verts sont importants.

Il est proposé de recruter deux personnes à temps complet pendant la période estivale selon les besoins, avec la rémunération calculée sur la base du traitement équivalent au SMIC.

Le Conseil l'autorise à l'unanimité.

11. Recrutement aux services périscolaires

11.1. Création de poste d'un adjoint d'animation

Ordre du jour reporté.

11.2. Cantine

Myriam Grats explique que considérant les effectifs croissants à la cantine, il est nécessaire de recruter un agent supplémentaire pour

- la surveillance des enfants de primaires et la mise en propreté des locaux après le service (3h par jour),
- la répartition dans les activités des enfants inscrits aux activités périscolaires (0,75h par jour)
- la location de la salle polyvalente (80 heures pour l'année).

Le temps de travail annualisé s'élèverait à 13,50/35èmes.

Il est proposé de recruter Anaïs Moro pour une année, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 avec une rémunération équivalente au traitement équivalent au SMIC.

Le Conseil l'autorise à l'unanimité.

11.3. Règlement d'accueil périscolaire

Myriam Grats explique que suite au bilan de la première année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il est apparu nécessaire de réaliser le nouveau règlement d'accueil périscolaire annexé regroupant les règlements de la cantine, de la garderie et des temps d'activités périscolaires en un seul tout en préservant les spécificités de chacun des services proposés.

Par ailleurs, compte-tenu des coûts afférents à ces services, les tarifs des temps d'activités périscolaires ont été modifiés.

Angela SIMONDETTO demande que la disposition concernant l'âge de sortie des enfants soit supprimée.

Le règlement, les tarifs et la modification sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande qu'un comparatif avec les tarifs des autres Communes soit réalisé. Il explique par ailleurs, que l'Etat transfère des charges sans les ressources afférentes, dès lors, les Communes sont seules à assumer les dépenses correspondantes. Néanmoins, Feigères a su proposer un service de qualité et peu cher.

11.4. Convention avec les intervenants des TAP

Les conditions conventionnelles avec les intervenants des TAP sont validées par le Conseil à l'unanimité.

12. Echange de parcelles

Vu l'article L3112-3 du code général des propriétés de la personne publique permet l'échange de biens des personnes publiques relevant du domaine public avec des personnes privées.

Vu l'article L 2141-3 du CG3P nécessitant le déclassement d'un bien affecté à un intérêt général peut être prononcé pour un échange avec un bien d'une personne privée,

Vu le code de la voirie routière, notamment en son article L141-3,

Vu la délibération du 31 mars 2011 relative à l'achat d'une partie de la parcelle AI639 pour un montant de 1 040 €, soit 80€ le m²,

Considérant qu'une partie de la parcelle AI638 empiète sur la voirie publique sans porter atteinte aux fonctions de dessertes ou de circulation assurées par la voie, chemin de l'église,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à traiter avec les propriétaires afin de proposer les conditions transactionnelles suivantes :

- échanger les 13m² contre la partie de domaine public sur laquelle le bâtiment empiète, ainsi aucun mouvement financier ne sera effectué,
- annuler la délibération du 31 mars 2011,
- proposer un partage des frais de notaires,
- constater la désaffectation de cette partie du domaine public,
- déclasser ce bien.

13. Urbanisme

Présentation des autorisations d'urbanisme demandées par Michel SALLIN.

De plus, il rappelle qu'a lieu un Conseil municipal le 16/7 avec pour ordre du jour principal le vote de la modification du PLU.

14. Questions diverses

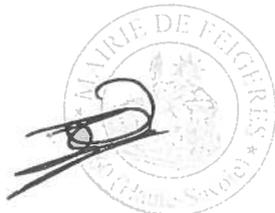
- Michel SALLIN souhaite féliciter l'association FOLKA pour leur soirée, il félicite également la commission associations qui l'a soutenue.
Commission vie associative : il n'y a pas/ peu eu de nuisances ou débordements lors de cette soirée ; plus de 600 entrées payantes ont été encaissées. L'association était bien organisée et structurée. Le bilan est positif.
- Annick DUPRAZ annonce sa démission, elle dresse un bilan mitigé de son année et estime cette expérience bien dans l'ensemble. C'est monsieur Daniel GAYRAUD qui prendra sa place à réception du courrier de démission officiel.
- Jean-Claude REY a été désigné référent ambrosie pour la Commune. Il explique qu'il n'a pas, pour l'heure, détecté d'ambrosie à Feigères ; une plante hautement allergène.
- Container à vêtements : un conteneur a été installé route de l'Agnellu. Monsieur le Maire explique qu'il est tout de même nécessaire de porter à l'association Arc-en-Ciel les vêtements en bon état. En effet, cette dernière distribue directement au niveau local contrairement à l'association gestionnaire du conteneur.
- Extension de l'école : un chiffrage à plus de 2 millions d'euros HT a été réalisé (sans maîtrise d'œuvre). Le projet sera exposé au prochain conseil (16/7) pour le lancement du concours d'architecte dès mi-juillet. 790m² de surface neuve sont à construire et 195m² sont réhabilités.
- RecreA : le CCAS se chargera d'aider les familles les plus en difficultés de payer le centre de loisirs. Une aide générale ne pourra être distribuée en raison du coût important.
- Boulanger : la Commune se garde de tout commentaire ; une enquête des instances compétences est en cours, la Mairie ne peut et ne veut intervenir. Cependant, afin de faciliter l'exercice du boulanger, une place lui sera réservée dans des horaires restreints et spécifiques.

Question des invités :

- Quelle est l'action de la Commune vis-à-vis du plan canicule et des personnes âgées : les agents en charge du portage des repas sont particulièrement vigilants et ont une mission de sensibilisation aux bons gestes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h15

Le Maire,
Guy ROGUET



La secrétaire de séance,
Beatriz MAYORAZ

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke, positioned below the name of the secretary.

